

## RECETTE.

## I.—RECETTE ORDINAIRE.

Balance en Caisse au 12 Août 1881, formée des articles suivants:		
Balance de contributions et intérêts.....	\$3462 02	
Fonds de réserve provenant de la Prime.....	2912 17	\$ 6374 19
Reçu par contributions et intérêts.....		4428 73
Donc montant de la Recette ordinaire.....		<u>\$10802 92</u>

## II.—RECETTE EXTRAORDINAIRE.

Reçu par paiement de la Prime.....	\$5561 42	
Par le legs de feu Messire Isidore Gravel.....	305 00	
Donc montant de la Recette extraordinaire.....		5866 42
Montant général de la Recette.....		<u>\$16669 34</u>
La Prime payée jusqu'à ce jour entre dans ce montant pour.....		8559 59
Donc montant disponible provenant des contributions, d'intérêts et de legs.....		<u>\$ 8118 75</u>

## DEPENSE.

## PENSIONS DES MEMBRES.

A Monseigneur Ig. Bourget.....	\$ 160 00	
A MM. Isidore Gravel.....	40 00	
J. A. Archambault (Arrérages).....	26 67	
Au même, année courante.....	160 00	
P. O. Renaud, aîné.....	80 00	
P. O. Renaud, jeune.....	160 00	
Edmond Perreault.....	160 00	
L. Piette.....	160 00	
F. X. Bourbonnais.....	80 00	
Thomas Bérard.....	160 00	
C. Lebel.....	160 00	
Benj. Leclaire, Chan., S. H.....	160 00	
P. P. Poulin.....	80 00	
F. X. Poileau.....	160 00	
Félix Perreault.....	160 00	
J. Falvey.....	160 00	
Clém. Séguin.....	20 00	
David Charland.....	160 00	
Jean Charlebois.....	80 00	
J. Quevillon.....	80 00	
Max. Piette.....	80 00	
Louis Leduc.....	66 00	
Montant des Pensions.....		\$ 2552 67
Remis à la succession de M. Dufresne—Prime.....	24 00	
Seize messes basses exigées dans le legs de feu Messire Gravel.....	4 00	
Compagnie d'Imprimerie Canadienne, pour impressions.....	79 00	
Dépenses du Vice-Secrétaire.....	9 50	
Dépenses du Trésorier.....	10 00	126 50
Total de la Dépense.....		<u>\$ 2679 17</u>
Montant disponible comme plus haut.....	\$8118 75	
Montant de la Dépense.....	2679 17	
Balance disponible pour 1882-1883.....		\$ 5439 58
Plus la Prime comme plus haut.....		8550 59
Donc Balance en Caisse.....		<u>\$13990 17</u>
Cette Balance est placée comme suit:		
Prêté à cinq par cent: A la Fabrique de Sainte-Scholastique.....	\$4000 00	
“ “ A la Fabrique de Saint-Isidore.....	2000 00	
“ “ A la Fabrique de Lachine.....	2850 00	
Donc montant prêté à cinq par cent.....	\$8850 00	
A la Banque d'Épargne à 3 par 100.....	4638 42	
Billets dus par des Membres et portant intérêt à 6 par cent.....	501 75	
		<u>\$13990 17</u>

## REPRISE.

1o. Les membres qui doivent payer la Prime sont au nombre d'environ 320. Sur ce nombre, 163 l'ont payée complètement, tandis que 72 n'en ont payé que la moitié, et les autres n'ont point encore commencé à la payer.

A ce qui est dû pour la Prime, il faut ajouter ce qui est à payer par un bon nombre des membres pour contributions de l'année courante et autres

2o. L'Assemblée approuve ce rapport et exprime le désir que les Directeurs soient sévères pour faire entrer les deniers dus par les membres et recourent à l'exclusion contre ceux qui se montrent trop négligents.